



COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du 15 juillet 2021 - PV N°1

PRESENTS : MM. TAIPA José (Président) - AUTIERE Hervé (secrétaire) - ANDRIEUX Paul - PETIT Didier

EXCUSES : Mme LONGUEVILLE Nathalie - MM. DA SILVA José - LALET Jean-Marc - MARTIN Sébastien - MENERET Kevin

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.4 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF).

La commission rappelle que tout licencié exclu peut, s'il le souhaite, envoyer un rapport circonstancié à la commission afin de lui apporter des éléments complémentaires, ce qui permet d'autant plus de faciliter le traitement du dossier. Tout club peut également demander à être entendu par la Commission.

Ont été enregistrés :

2 matchs de suspension : 1

Match amical N°23371126 U17 FOOTHISLECOLE / BEAURONNE ET DRONNE du 03/07/2021

La commission prend connaissance des courriers reçus du secrétaire de FOOTHISLECOLE et de celui du licencié n°2546121722 qui confirment en tous points le rapport de l'arbitre.

Par ces motifs, la commission prend la décision suivante :

2 matchs de suspension ferme au licencié n°2546121722 de FOOTHISLECOLE pour propos blessants envers l'arbitre de la rencontre. Date d'effet le 04/07/2021. Amende de 55 € au club de FOOTHISLECOLE.

NB : M. TAIPA José ne prend pas part à la décision de la commission.

Le Président,
José TAIPA

Le Secrétaire,
Hervé AUTIERE